



Commune de CEYRAS

Conseil Municipal du 18 octobre 2022 à 20h30

PROCES VERBAL

Date de la convocation : 11 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercices : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 13

Présents : Jean-Claude LACROIX, Jean-Luc GABORIT, Nadia DEHAESE, Sébastien ROMIGUIER, Magali TENA, Henri GRAVES, Françoise POUS, Céline AUSSILLOUS, Nancy BANEGAS, Claude LESTOCARD, Julien BERMOND, Stéphanie BAUMES

Excusés : Hugues CERET, Christophe CAUMEL, Daria PICARD

Absents :

Procurations : Hugues CERET (procuration donnée à Jean-Luc Gaborit)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022

Secrétaire de séance : Magali TENA

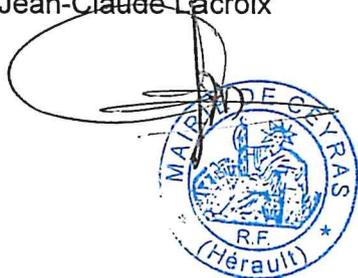
DELIBERATIONS

N° délibération	Objet	Nombre de votant et sens du vote
2022.10.18.01	Règlement du Plan de rénovation des façades de la Communauté de Communes du Clermontais Il s'agit d'approuver le règlement Plan rénovation façades de la Communauté de Communes du Clermontais et d'adhérer au programme de co-financement des demandes sollicitées dans le linéaire de la commune afin de valoriser le patrimoine des cœurs de villes et de villages sur le territoire communautaire. Cette action consiste ainsi à apporter : <ul style="list-style-type: none">▪ Une aide financière incitative aux propriétaires pour la réalisation de travaux de ravalement d'immeubles dédiés aux habitations inclus dans les secteurs délimités (places de la Mairie et de la Vierge),▪ Une assistance technique gratuite aux propriétaires. Les subventions seront accordées dans l'ordre des demandes et dans la limite du budget disponible. Le plan rénovation façades est programmé pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2022.10.18.02	Régime de déclaration préalable pour le ravalement de façade Instauration d'un régime de déclaration préalable pour les ravalements de façades. Depuis le 1 ^{er} avril 2014 ces travaux sont dispensés de toute formalité. Il convient que la commune statue, à cet effet par une délibération spécifique pour rendre obligatoire la déclaration préalable.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2022.10.18.03	Choix du contrat d'assurance La commune est actuellement assurée chez Groupama pour un contrat multirisques et véhicules pour un montant annuel de 14 929.78€ TTC. Une offre mieux disante est proposée par la SMACL pour des prestations supplémentaires et sans franchise pour la somme de	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée

	6195.52€. Il est demandé au Conseil Municipal de se positionner sur cette offre.	
2022.10.18.04	Création de poste Suite à une demande de mutation à mi-temps d'un agent actuellement à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe pour 17h30 doit être créé.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée
2022.10.18.05	Modification du tableau des effectifs Le tableau des effectifs doit faire apparaître les mouvements de personnel. Il faut inscrire la demande de mutation du poste de comptable à temps complet et la demande de mutation à mi-temps du poste d'accueil. Une modification de l'organisation des services suivra, une réorganisation des fiches de postes est en cours de réflexion.	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Approuvée

Séance levée à 21h19

Le Maire,
Jean-Claude Lacroix



Le secrétaire,
Magali TENA